

Présentation des lignes directrices et guides pratiques



SOMMAIRE

1. Contexte
2. Communication avec les assujettis
3. Démarche de l'AMSF
4. Approche des guides
5. Les lignes directrices
6. Les guides pratiques

1. Contexte

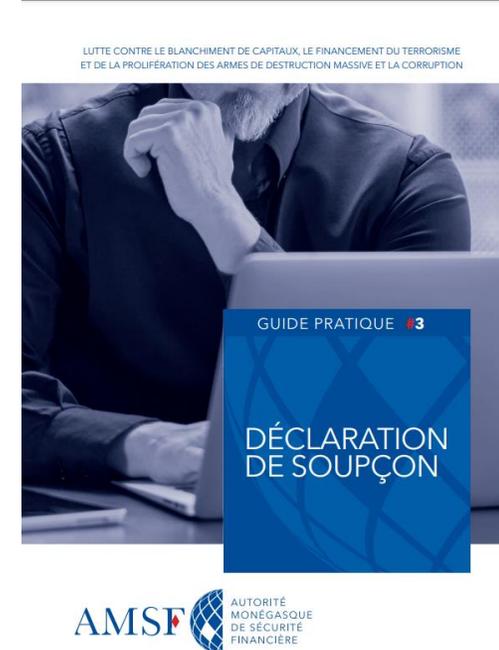
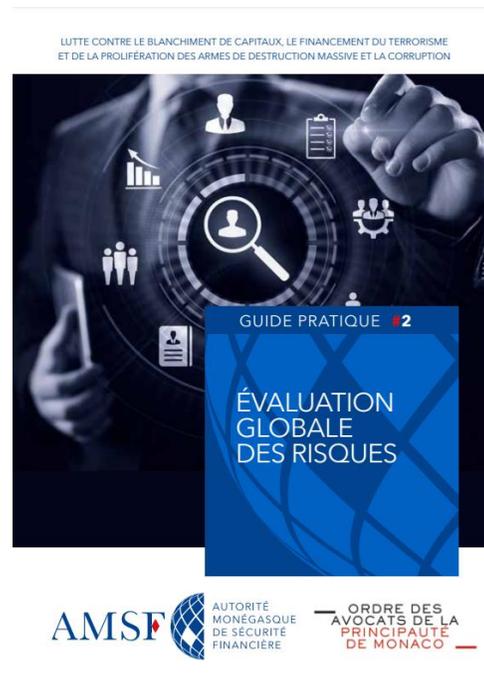
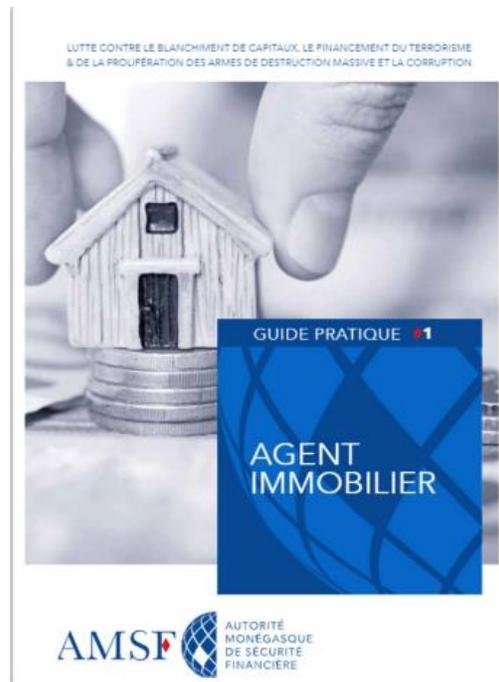
- Conclusions de l'évaluation du Comité MONEYVAL :
 - Offre incomplète des lignes directrices génériques (exemple des PPE)
 - Absence de guides thématiques
 - Le secteur privé doit s'améliorer en matière de LBC/FT-P-C
- Les 1^{er} guides sectoriels parus en janvier 2022, n'ont pas eu l'effet escompté (agents immobiliers, yachting, agents sportifs):
 - Trop « horizontaux »
 - Peu pratiques : peu d'exemples et de typologies
- Les exigences de l'article 46 de la loi n° 1.362, modifiée

2. La communication avec les assujettis

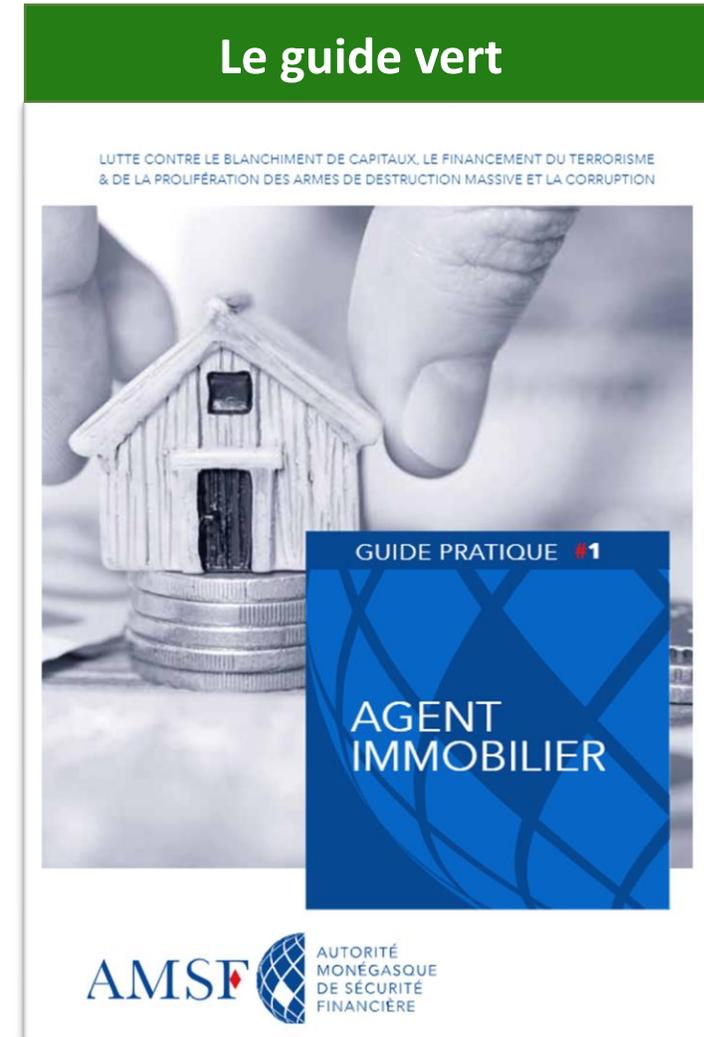
- L'AMSF développe pour l'année 2025 une **offre de formation**. Une division dédiée est créée.
- La **stratégie de formation/information** est fondée sur plusieurs axes:
 - Le développement de nombreux **lignes directrices/guides**;
 - La poursuite des **webinaires** à intervalles réguliers;
 - L'organisation de **sessions de formation et de sensibilisation en présentiel**;
 - Des **interactions individualisées** avec les secteurs d'activités assujettis, au moyen de réunions d'informations/retours d'information;
 - L'initiation d'un **bulletin d'information** qui sera envoyé par courriel.

3. Démarche de l'AMSF

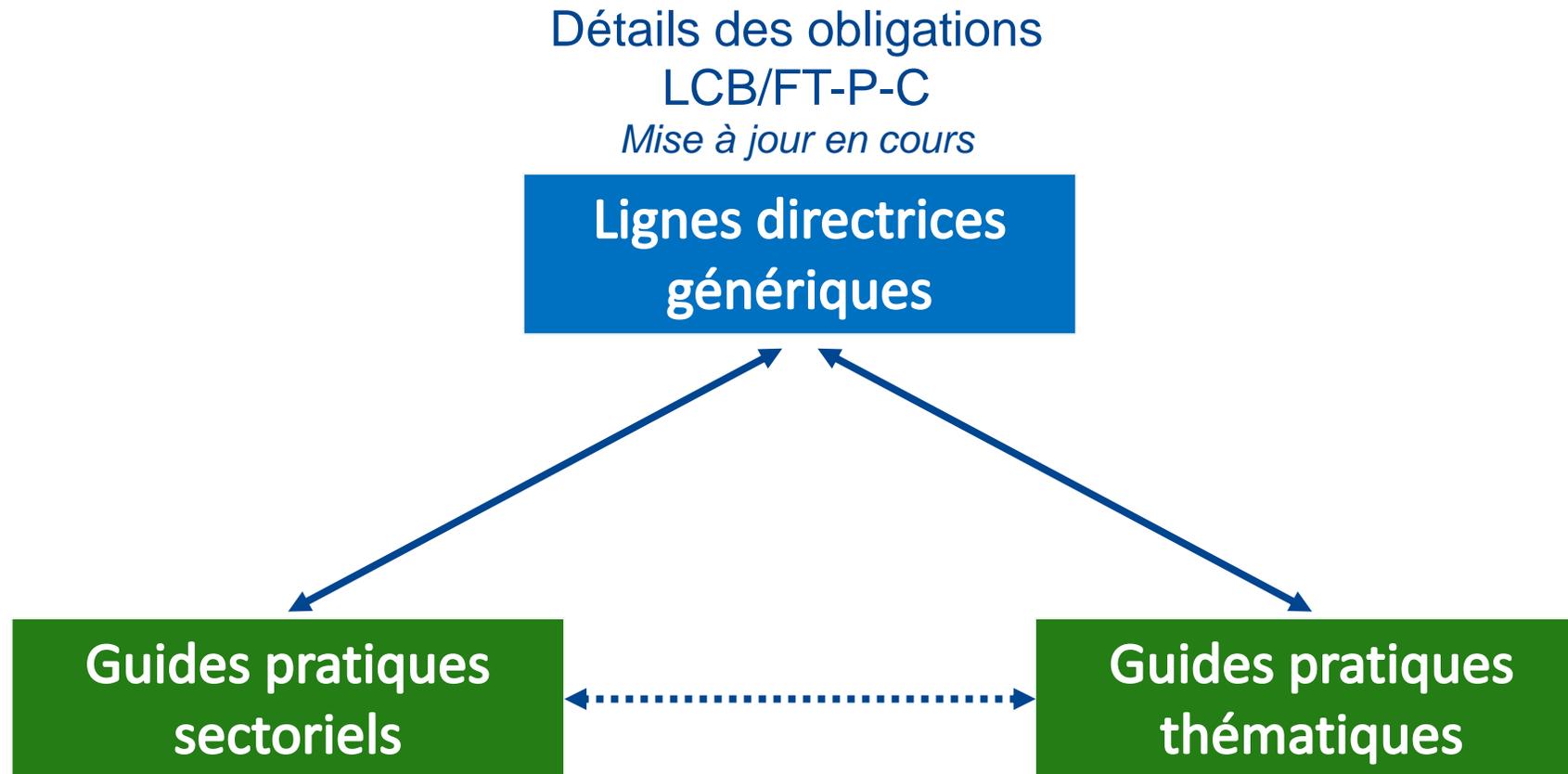
- L'offre de l'AMSF en matière de guides est fondée sur deux véhicules:
 - La mise à jour (en cours) des **lignes directrices générales**, un document de référence pour appréhender l'ensemble des obligations issues des textes en vigueur
 - La **mise à jour ou la création de Guides Pratiques** destinés à vulgariser la LCB/FT-P-C et la rendre accessible à tous les assujettis.



4.1 L'approche des guides



4.2 L'approche des guides



5. Les lignes directrices génériques

- Les **lignes directrices génériques** présentent l'ensemble des obligations légales et expriment des **recommandations de mise en œuvre** par l'AMSF
- La première version a été éditée en **juillet 2021**
- La **deuxième version** est en cours de finalisation:
 - Elle est **plus développée**, avec des exemples renouvelés et adaptés
 - Elle est **à jour** des derniers changements législatifs et réglementaires
 - Sera un **document « actif »**
- <https://amsf.mc/accompagnement/lignes-directrices-guides-et-guides-pratiques>

6. Les guides pratiques

Guides sectoriels

- ✓ Agent immobilier
- ✓ *Banque privée et gestion de fortune*
- Yachting
- Agents sportifs
- Antiquaires, galeries d'art et ventes aux enchères
- Professionnels du droit et du chiffre
- Centres d'affaires

Guides en cours -2024

Guides prévus -2025

Italique: guides demandés par Moneyval

17/12/2024

Guides thématiques

- ✓ Evaluation globale des risques
- ✓ *Personnes Politiquement Exposées*
- ✓ *Le Financement du terrorisme*
 - ✓ *Bénéficiaires effectifs*
 - ✓ *Déclaration de soupçon*
- Procédures internes
- Sanctions financières ciblées
- Paiement en espèces
- Métaux précieux

6.1. Les guides thématiques (1)

- Les **guides thématiques** ont pour objectif de développer les **particularités** d'une obligation tout en insistant sur des **aspects pratiques** pour la mettre en œuvre
- Les premiers guides thématiques (4) ont été publiés à partir de **février 2024** :
 - L'évaluation globale des risques;
 - La déclaration de soupçon;
 - La personne politiquement exposée;
 - Le financement du terrorisme.
- Disponibles en français et en anglais
- <https://amsf.mc/accompagnement/lignes-directrices-guides-et-guides-pratiques>

6.2. Les guides thématiques (2)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	02
QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION GLOBALE DES RISQUES ?	03
VOS RESPONSABILITÉS	04
QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?	07
A. Analyse des risques inhérents.....	08
B. Évaluation de la nature et de l'intensité des mesures d'atténuation en place	15
C. Formuler une réponse au risque	16
D. Adoption de l'évaluation globale des risques	17
E. Surveillance et revue des risques.....	17
EXEMPLES OPÉRATIONNELS DE FACTEURS DE RISQUE	18
EXEMPLE D'UN CAS PRATIQUE	21
FAQ	27
RAPPEL DE LA LOI ET SANCTIONS	28
GLOSSAIRE	30
LIGNES DIRECTRICES ET GUIDES PRATIQUES	33

6.3 Les guides sectoriels (1)

- Les **guide sectoriels** prennent en compte les **spécificités** de chaque secteur d'activité assujetti et les **assistent** pour mettre en œuvre leurs obligations en :
 - présentant les bases en matière de LCB/FT-P-C et les bons réflexes.
 - vulgarisant la complexité des sujets.
 - mettant l'assujetti en capacité de détecter et de se prémunir de certains risques.
- <https://amsf.mc/accompagnement/lignes-directrices-guides-et-guides-pratiques>

6.4. Les guides sectoriels (2)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	01
LES RISQUES	02
A. Risques liés aux caractéristiques des clients	03
B. Risques liés aux produits et services	04
C. Risques liés aux conditions de transactions	04
D. Risques liés aux canaux de distribution	05
E. Risques liés aux zones géographiques	05
VOS RESPONSABILITÉS	06
QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?	07
A. Les obligations « de base » et annuelles	07
B. Les obligations opérationnelles	10
EXEMPLES OPÉRATIONNELS	13
EXEMPLE D'UN CAS PRATIQUE	15
FAQ	17
RAPPEL DE LA LOI ET SANCTIONS	18
GLOSSAIRE	21
LIGNES DIRECTRICES	23

CONCLUSION

- L'AMSF **accompagne** les assujettis mais **sanctionnera** ceux qui ne respectent pas la loi
- Les lignes directrices sont le **document de référence**
- Le guide sectoriel est un **point d'entrée** à la LBC/FT-P-C: il appartient aux assujettis de s'approprier les sujets
- Les lignes directrices sont déclinées en guides thématiques pour **certaines obligations**
- D'autres **guides thématiques et sectoriels** sont en cours de rédaction
- Les lignes directrices et guides pratiques existants ont vocation à être **régulièrement mis à jour.**



13, rue Émile de Loth
98000 MONACO

Tél. (+377) 98 98 42 22

contact@amsf.mc
www.amsf.mc